



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Généralités : Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée. Toute demande de réservation implique l'acceptation du règlement intérieur de l'établissement et il est demandé à chaque client de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Chaque client est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, appareils électroniques, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

Tout client doit être obligatoirement assuré en responsabilité civile.

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camp doit au préalable présenter au responsable de bureau d'accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités. Aucun mineur ne sera accepté sans la présence lors de son séjour d'une personne responsable (parent, tuteur...) de ce dernier.

Chaque visiteur est tenu de respecter l'ensemble des éléments du règlement intérieur de l'établissement, et ce pour toute la durée de sa visite au camping.

Réservation : La réservation sera effective uniquement après accord du camping, et après réception de l'acompte, du contrat de réservation et des conditions générales de vente signés. L'acompte sera déduit du montant des redevances.

- Après réservation, le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, chaque client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

- Le camping étudie chaque réservation dans l'ordre où celles-ci ont été effectuées. Cela implique que l'établissement puisse proposer différentes dates ou modèles de mobil-home, entraînant dans certains cas un changement de tarifs. Si aucune des solutions proposées par le camping ne convient au client, ce dernier est libre de retirer sa demande sans frais.

- En fonction de ses disponibilités et de son planning, le camping se réserve le droit de modifier jusqu'au jour d'arrivée le numéro de l'emplacement et/ou du mobil-home. Le camping se réserve également le droit de surclasser le locataire pour des raisons d'organisation de planning.

Groupes : Toute demande de 4 personnes et plus n'appartenant pas à une même famille sera considérée comme étant un groupe.

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique Contact. L'établissement se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Location emplacement : L'emplacement sera disponible à partir de 14h le jour de l'arrivée et devra être libéré pour midi le jour du départ. Tout dépassement de ces horaires entraînera le paiement d'une journée supplémentaire, uniquement après accord de la direction.

- Le solde du séjour devra être réglé intégralement le jour de l'arrivée par carte bancaire, chèques vacances, espèces ou virement. Les chèques ne seront pas autorisés.

- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

- Les journées et personnes supplémentaires (visiteurs stationnant plus de 2 heures) seront à régulariser au fur et à mesure du séjour.

- L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de la parcelle réservée.

Location du mobil-home : Le mobil-home pourra être occupé à partir de 16h le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10h le jour du départ. Tout dépassement de ces horaires entraînera le paiement d'une journée supplémentaire, uniquement après accord de la direction.

- En juillet et en août, le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location). En basse saison, le solde sera à régler le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. Le règlement du solde par chèque ne sera pas autorisé à l'arrivée

- Le mobil-home est loué pour un nombre de personnes indiqué.

- L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

- Une caution de 310 €, non encaissée, vous sera demandée à votre arrivée afin de couvrir les éventuelles dégradations survenues durant votre séjour et qui garantit l'état de propreté du mobil-home. Si aucun dommage ni manque de matériel n'est constaté, et si le ménage est effectué, la caution vous sera restituée à votre départ ou retournée par correspondance. Si le cautionnement s'avère

insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme jusqu'au montant des dommages.

Retard / annulation : En cas de retard pour votre arrivée, nous vous prions de nous en aviser. En l'absence de message écrit ou e-mailé du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement/la location devient vacant 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

- Toute annulation doit être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation.

- Une assurance annulation vous est proposée en option.

> Dans le cas où vous avez souscrit cette assurance (3,5 % du montant du séjour à régler avec acompte), le remboursement sera assuré pour les sommes versées et des pénalités restant dues, en cas de maladie, accident, décès, hospitalisation, perte ou obtention d'emploi, mutation...

> La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

> En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 10 jours suivant le sinistre. L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au pro rata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier et taxe de séjour).

> Aucun remboursement ne sera effectué par le camping si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

> Les conditions générales de souscription sont à réclamer à www.campez-couvert.com.

Sans souscription à l'assurance annulation :

Emplacement : en cas d'annulation du séjour moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte et les frais de dossier nous resteront acquis.

Mobil-home : en cas d'annulation, il vous sera retenu en sus des frais de réservation éventuels :

- avant 30 jours avant l'arrivée, une somme forfaitaire de 46 €

- entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée, 50 % du montant du séjour.

- moins de 15 jours avant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour.

Animaux : Ces derniers ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables, et qui doivent impérativement posséder leur carnet de vaccination sur place. Ils doivent impérativement être tenus en laisse et l'accès à la piscine ainsi qu'aux sanitaires leur est interdit. Deux animaux maximum dont un chien maximum sont autorisés par emplacement/location. Les chiens de catégories 1 et 2 ne pourront être acceptés.

Cas particuliers : Dans le but de satisfaire au mieux ses clients, le camping propose des arrivées et des départs les mercredis, vendredis, samedis et dimanches en haute saison. En fonction des réservations reçues, l'établissement s'efforce de mettre à jour en temps réel son planning en ligne. Toutefois, compte tenu de l'organisation particulière que cela entraîne, le camping se réserve le droit, en juillet et en août, de proposer exceptionnellement différentes dates que celles initialement demandées par le client lors de sa réservation (en ligne, par téléphone ou par mail).

Médiation de la consommation : Conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint soit par voie électronique

www.medicys.fr soit par voie postale à MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice, 73, Boulevard de Clichy, 75009 Paris
En cas de litige (aucune solution amiable trouvée), le tribunal de Commerce de Lorient est seul compétent.

Droit à l'image : Vous autorisez le camping Kervilor ou tout autre professionnel autorisé par le camping à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour. Cette autorisation s'étend également à l'exploitation des dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (brochures, sites ou pages Internet du camping - dont les réseaux sociaux - et guides touristiques). Cette autorisation concerne votre image ainsi que celles des personnes séjournant avec vous ou vous rendant visite. Elle a pour seul but d'assurer la promotion du camping et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, et pour une durée de 5 ans. Tout désaccord devra nous être notifié par écrit (courrier ou mail) avant votre départ.

Toutes les photos et les textes utilisés dans les supports de présentation du camping sont non contractuels et n'ont qu'un titre indicatif.